



RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU

RÈGLEMENT NUMÉRO 851-19

**POUR AUTORISER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT
DE 6 900 000 \$ ET DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE
6 900 000 \$ AUX FINS D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UNE NOUVELLE CASERNE DANS L'ARRONDISSEMENT SUD AINSI QUE
DES TRAVAUX DE RÉNOVATION, D'AMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION ET DE
MISE AUX NORMES DE L'ANCIEN GARAGE DÉZIEL QUI SERVIRA D'ATELIER
POUR LES INFRASTRUCTURES, SIS AU 93, ROUTE DU CARREFOUR, AINSI
QUE DU GARAGE OAKLEY-CAREY, SIS AU 1570, ROUTE DU CARREFOUR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Monts compte 12 091 habitants permanents selon le décret de population publié dans la Gazette officielle du Québec le 26 décembre 2018, et ce, sans compter les villégiateurs saisonniers qui s'ajoutent en période estivale et qu'environ 70 % de la population se situe dans l'arrondissement sud;

ATTENDU QUE le service de Sécurité incendie de la Municipalité de Val-des-Monts est en plein développement, que le parc roulant est de plus en plus grand et que le service doit continuer à répondre de façon adéquate et efficiente aux besoins des citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 16 janvier 2018, la résolution portant le numéro 18-01-024, aux fins d'autoriser l'acquisition du lot portant le numéro 2 799 857 au Cadastre du Québec (48, chemin Saint-Joseph) pour la construction d'une nouvelle caserne incendie dans l'arrondissement sud;

ATTENDU QUE certaines parties de la caserne, dont la salle des habits de combat doit répondre aux nouvelles normes NFPA 1851 et FEMSA;

ATTENDU QUE les employés responsables des infrastructures de la Municipalité de Val-des-Monts ont besoin d'un espace de travail en raison de l'augmentation du parc immobilier, des activités, des événements et des demandes des organismes et que le personnel attiré à ces tâches augmente aussi en conséquence;

ATTENDU QUE l'ancien garage Déziel qui servira d'atelier pour les infrastructures, sis au 93, route du Carrefour à Val-des-Monts, lequel a été construit en 1980, nécessite des travaux de mise aux normes, de réaménagement et de réfection des parties vétustes;

ATTENDU QUE les employés cols bleus ainsi que les équipements et véhicules lourds dans l'arrondissement sud sont appelés à augmenter au courant des prochaines années;

ATTENDU QUE le garage Oakley-Carey, sis au 1570, route du Carrefour à Val-des-Monts, lequel a été construit en 1990, est devenu trop restreint pour desservir adéquatement et efficacement les citoyens montvalois et qu'il devient nécessaire d'effectuer des travaux de mise aux normes, de réaménagement et de réfection des parties vétustes;

ATTENDU QUE l'espace qui était utilisé par la caserne no 1, au garage Oakley-Carey, sis au 1570, route du Carrefour à Val-des-Monts, devra être réaménagé pour le service des Travaux publics, et ce, suivant la construction de la nouvelle caserne, laquelle sera située au 48, chemin Saint-Joseph;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour acquitter les coûts de construction de la nouvelle caserne dans l'arrondissement sud ainsi que des travaux de mise aux normes, de réaménagement et de réfection de l'atelier des infrastructures, sis au 93, route du Carrefour et du garage Oakley-Carey, sis au 1570, route du Carrefour;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à une séance ordinaire de ce Conseil municipal, soit le 21 mai 2019, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

ATTENDU QUE le présent règlement a été déposé à une séance ordinaire de ce Conseil municipal, soit le 21 mai 2019;

À CES CAUSES, il est ordonné et statué par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts et ledit Conseil municipal ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :



RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 - BUT

Le présent règlement a pour but d'effectuer des travaux de construction d'une nouvelle caserne dans l'arrondissement sud ainsi que des travaux de rénovation, d'aménagement, de réfection et de mise aux normes de l'ancien garage Déziel qui servira d'atelier pour les infrastructures, sis au 93, route du Carrefour, ainsi que du garage Oakley-Carey, sis au 1570, route du Carrefour.

ARTICLE 3 - DÉFINITIONS

À moins de déclaration contraire, expresse ou résultant du contexte de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont dans le présent règlement le sens et l'application que leur attribue le présent article :

1. Conseil / Conseil municipal : Désigne le Maire et les Conseillers de la Municipalité de Val-des-Monts.
2. Municipalité : Désigne la Municipalité de Val-des-Monts.

ARTICLE 4 - DÉCRETS

- 4.1 Le Conseil municipal est autorisé à effectuer des travaux de construction d'une nouvelle caserne dans l'arrondissement sud de la Municipalité selon le devis préliminaire, préparé par Les Architectes Carrier Savard Labelle & Associés, portant le numéro 1501-084 D, daté du 20 janvier 2019, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée des coûts approuvée par madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et suivant l'estimation préparée par Les Architectes Carrier Savard Labelle & Associés et la firme d'ingénieur WSP, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».
- 4.2 Le Conseil municipal est également autorisé à effectuer des travaux de rénovation, d'aménagement, de réfection et de mise aux normes de l'ancien garage Déziel qui servira d'atelier pour les infrastructures, sis au 93, route du Carrefour, ainsi que du garage Oakley-Carey, sis au 1570, route du Carrefour, selon les devis préliminaires préparés par la firme Lapalme et Rheault Architectes et Associés, portant le numéro 1501-084 D, daté du 9 avril 2019, et le numéro 1501-084 E, daté du 9 mai 2019, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée des coûts approuvée par madame Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et suivant l'estimation préparée par la firme Lapalme et Rheault Architectes et Associés, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « C » et « D ».

ARTICLE 5 - AUTORISATION D'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter un montant de 6 900 000 \$ sur une période de trente (30) ans.

ARTICLE 6 - IMPOSITION SUR BIEN-FONDS

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 - EXCÉDENTS - UTILISATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

ARTICLE 8 - CONTRIBUTION OU SUBVENTION

- 8.1 Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- 8.2 Le Conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 9 - DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

- 9.1 Le masculin et le singulier sont utilisés dans le présent règlement, sans discrimination et incluent le féminin et le pluriel afin d'éviter un texte trop lourd.

9.2 INVALIDITÉ PARTIELLE DE LA RÉGLEMENTATION

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute. Le Conseil municipal déclare par la présente qu'il adopte le règlement partie par partie, indépendamment du fait que l'une ou plusieurs de ces parties pourraient être déclarées nulles et sans effet par la Cour.

ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Julien Croteau
Agent de développement et
Secrétaire-trésorier adjoint et
Directeur général adjoint

Jacques Laurin
Maire

Adopté à une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts du 4 juin 2019 (résolution no 19-06-205).

AVIS DE PUBLICATION

JE soussigné, Julien Croteau, résident de Val-des-Monts (Québec), certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier le règlement portant le numéro 851-19 en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil municipal entre 13 h et 16 h, le 7 juin 2019.

Julien Croteau
Agent de développement,
Secrétaire-trésorier adjoint et
Directeur général adjoint

ANNEXE « A »

ESTIMATION DÉTAILLÉE DES COÛTS

| | |
|--|---------------------|
| I – Caserne no 1 (Incluant le stationnement) | |
| Honoraires professionnels | 249 345 \$ |
| Expropriation de terrains | 75 000 \$ |
| Construction | 3 877 745 \$ |
| Autres (Mobilier, système de contrôle d'accès, câblages, réseau, etc.) | 220 000 \$ |
| Contingences | 221 105 \$ |
| Sous-total – Caserne no 1 | 4 643 195 \$ |
| II – Édifice - Garage Oakley-Carey (1570, route du Carrefour) | |
| Honoraires professionnels | 105 919 \$ |
| Construction | 457 815 \$ |
| Autres (Mobilier, système de contrôle d'accès, câblages, réseau, etc.) | 45 000 \$ |
| Contingences | 30 437 \$ |
| Sous-total – Édifice - Garage Oakley-Carey | 639 171 \$ |
| III – Édifice – Garage Déziel (93, route du Carrefour) | |
| Honoraires professionnels | 33 526 \$ |
| Rénovation diverse | 223 505 \$ |
| Contingences | 11 175 \$ |
| Sous-total – Édifice – Garage Déziel | 268 206 \$ |
| Sous-total du projet | 5 550 572 \$ |
| Œuvres d'art | 83 258 \$ |
| Contingences | 563 383 \$ |
| | 6 197 213 \$ |
| TPS (5 %) | 309 861 \$ |
| TVQ (9.975 %) | 618 172 \$ |
| Total du projet incluant les taxes de vente | 7 125 246 \$ |
| Total du projet - Taxes nettes | 6 506 299 \$ |
| Frais financiers (Intérêts temporaires et frais d'émission) | 390 378 \$ |
| Grand total du projet | 6 896 677 \$ |
| Grand total du projet (Arrondi) | 6 900 000 \$ |

Préparé par : _____

Approuvé par : _____

ANNEXE « B »



53 boul. St-Raymond, suite 200-A
Gatineau (Qc) J8Y 1R8
Tél. : 819.595.3626
www.lrarch.ca

Gatineau, le 20 janvier 2019

Municipalité de Val-des-Monts
a/s M. Farid Lakaf
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Objet : Budget de construction de la caserne sud

No/dossier : 1501-084D

M. Lakaf

À votre demande, nous vous faisons part par la présente de notre estimation budgétaire pour la construction de la caserne sud sur le terrain présentement à l'étude et pour lequel nous vous avons transmis une esquisse d'implantation avant le congé des Fêtes.

Le budget envisagé est basé sur une réutilisation des plans et devis de la caserne nord dont nous connaissons le coût à ce jour, incluant les ajouts demandés par la Municipalité durant sa construction. Les plans et devis seront mis à jour avec ces modifications, incluant des modifications mineures qui pourraient être demandées, mais à l'intérieur de la coquille actuelle déjà conçue.

Vous envisagez aussi la possibilité d'agrandir de 4 mètres la section administration et habitation en y faisant des modifications importantes. L'agrandissement serait alors de 100 m.ca. (1075 pi.ca). Nous proposons des honoraires supplémentaires si cette option est retenue. De même le budget de construction serait augmenté comme indiqué en option au budget.

Nous avons tenu compte dans ce budget que, contrairement à la caserne nord, la nouvelle caserne ne sera pas construite sur des pieux et avec une dalle structurale, mais directement sur le roc. Par contre on nous demande de prévoir un réservoir d'eau de 30 000 gallons sous le garage ce qui nécessitera une dalle structurale au-dessus de cette réserve. Nous évaluons que les deux constructions se valent en ce qui concerne le coût de construction.

Contrairement à la caserne nord, vous demandez de prévoir pour la caserne sud un système de traitement de l'eau potable. Un budget est prévu ici pour cela. Quant au système septique, un système étant déjà prévu dans le coût de la caserne nord, son coût est déjà en partie inclus dans le budget de construction mais, ne connaissant pas les conditions, nous ajoutons un montant puisque le système risque d'être plus complexe, entre autres choses pour le rejet.

| Construction de la caserne sud | |
|--|------------------------|
| Coût de la caserne nord avec les modifications à ce jour | 3 316 900,00 \$ |
| Ajustement inflation (+ 5%) | 165 845,00 \$ |
| Système de traitement de l'eau potable | 25 000,00 \$ |
| Système septique (risque d'être plus complexe que pour caserne nord) | 20 000,00 \$ |
| Conditions du site différentes en génie civil | 50 000,00 \$ |
| Sous total avant taxes | 3 577 745,00 \$ |



53 boul. St-Raymond, suite 200-A
 Gatineau (Qc) J8Y 1R8
 Tél. : 819.595.3626
 www.lrarch.ca

| | |
|---|------------------------|
| Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) 5% | 178 887,25 \$ |
| Taxe de vente du Québec (TVQ) 9.975% | 356 880,05 \$ |
| Total avec les taxes | 4 113 512,30 \$ |
| Agrandissement de 100 m.ca. (en option) | |
| Agrandissement avant taxes | 300 000,00 \$ |
| Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) 5% | 15 000,00 \$ |
| Taxe de vente du Québec (TVQ) 9.975% | 29 925,00 \$ |
| Total avec les taxes | 344 925,00 \$ |

L'administration, le profit de l'entrepreneur et taxes sont incluses, mais les honoraires professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux ne sont pas inclus dans cette estimation. Notez que ceci n'est qu'une estimation budgétaire des coûts, elle représente seulement une opinion du coût des travaux et plusieurs facteurs hors de notre contrôle peuvent affecter celle-ci.

En ce qui concerne les honoraires, en plus des montants déjà prévus au contrat, nous vous proposons des honoraires supplémentaires pour effectuer les modifications mineures à l'intérieur de la coquille actuelle ou selon le cas pour les modifications majeures requises pour un ajout de 100 m. ca.

De plus, l'enveloppe budgétaire pour les services consultatifs, coordination et études préparatoires prévue au contrat ayant été complètement dépensée pour l'hôtel-de-ville et la caserne nord, ceci dû aux conditions particulières du sol pour la caserne et à l'agrandissement sur trois côtés pour l'hôtel-de-ville, nous vous proposons une enveloppe d'honoraires selon les tarifs horaires déjà au contrat pour cette étape de la conception. Cette enveloppe inclut la conception de l'implantation sur ce site particulier, la préparation du budget et d'autres études préparatoires nécessaires.

Nous proposons aussi les études et la conception des éléments qui n'étaient pas prévus à notre contrat tels que pour le système septique, l'eau potable, le forage pour le puit et l'étude environnementale (débit et qualité de l'eau) qui suivra, et aussi pour la conception de fondations spéciales pour le roc et le réservoir d'eau.

Soyez avisés que les ingénieurs nous ont mentionné que, pour un bâtiment occupé par moins de 10 personnes, il n'y aurait pas d'obligation de dépôt à l'environnement.

| | |
|--|----------------------|
| Sommaire des honoraires | |
| Plans et devis : | |
| Déjà prévu au contrat | 71 491,00 \$ |
| Honoraires pour modifications mineures envisagées au plan | 6 000,00 \$ |
| Supplément si agrandissement et donc modifications majeures (en option) | 18 000,00 \$ |
| Budget supplémentaire pour étude du site et autres études préparatoires | 5 000,00 \$ |
| Honoraires pour études et conception du système septique | 9 000,00 \$ |
| Honoraires pour forage d'un puit (dans notre mandat ou par Municipalité) | 20 000,00 \$ |
| Honoraires pour études environnementales après le forage du puit et conception | 14 000,00 \$ |
| Honoraires pour études et conception du système d'eau potable | 6 000,00 \$ |
| Honoraires pour conception des nouvelles fondations et du réservoir d'eau | 10 000,00 \$ |
| Sous total plans et devis : | 159 491,00 \$ |



53 boul. St-Raymond, suite 200-A
Gatineau (Qc) J8Y 1R8
Tél. : 819.595.3626
www.lrarch.ca

| | |
|--|----------------------|
| Surveillance de chantier : | |
| Déjà prévu au contrat | 32 354,00 \$ |
| Surveillance ajouts au mandat (système septique et eau potable) | 2 500,00 \$ |
| Supplément si agrandissement et modifications majeures (en option) | 5 000,00 \$ |
| Sous total surveillance des travaux | 39 854,00 \$ |
| Sous Total avant taxes | 199 345,00 \$ |
| Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) 5% | 9 967,25 \$ |
| Taxe de vente du Québec (TVQ) 9.975% | 19 884,65 \$ |
| Total | 229 196,90 \$ |

Notez que nous n'avons pas inclus les frais de laboratoires pour les études de sol et pour la vérification des matériaux durant la construction. Les frais d'arpentages ne sont pas inclus non plus, toutefois il est probable que les relevés déjà fournis par la Municipalité seront suffisants.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter les soussignés.

Bien à vous.

LRAA + ACSL

Préparé par : Jacques Savard, architecte senior



NOTES
 L'entrepreneur devra relever toutes les dimensions sur place et en sera entièrement responsable.
 Aucune mesure ne doit être relevée à l'échelle directement à partir de ce plan.
 Si aucune coté n'est donnée, adressez-vous à l'architecte. Toute différence de cotés doit être signalée à l'architecte et l'entrepreneur doit attendre la vérification de l'architecte avant de poursuivre les travaux. Sinon il en sera tenu responsable.

Toute utilisation de ce dessin sans le sceau et la signature de l'architecte dans celui-ci est interdite et dégage l'architecte de toute responsabilité.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

© 2016 Grosjean - ACSL
 Tous droits réservés. Ce document est protégé par les lois sur le droit d'auteur et ne peut être reproduit sous aucune forme et pour aucune raison sans la permission écrite du détenteur du droit d'auteur.

1 Esquisse préliminaire 2018-12-17



270-C, Boul. Gébec, Gatineau (Québec) J8K 8R6
 T: 819 368 5206 F: 819 368 9507 www.architectes-acsl.ca

Caserne SUD
Val-des-Monts
 Chemin Saint-Joseph, Val-des-Monts, QC

IMPLANTATION PROPOSÉE

| | | | |
|---------------|--------|-----------|---------------|
| CONCÉPTEUR | J.S. | ÉCHELLE | 1:300 |
| COORDONNATEUR | J.A.C. | DATE | DÉCEMBRE 2018 |
| PROJET | J.S. | N° PROJET | 1501-184-E |

A01
DE 01



ANNEXE « C »

Gatineau, le 9 avril 2019

M. Farid Lakaf

Directeur du service des Travaux publics

Municipalité de Val-des-Monts

1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Projet : Rénovation du garage sud - Estimation budgétaire

No/dossier : 1501-084 D

M. Lakaf

À votre demande, nous avons procédé l'estimation des coûts de construction pour la rénovation du garage sud conformément à nos discussions sur place et aux demandes d'ajouter des travaux importants reçues de la Municipalité le 29 mars dernier. Cette estimation est prévue pour des travaux devant être effectués en 2019.

Les estimations en mécanique, électricité et structure ont été préparées par la firme WSP qui est en charge de ces disciplines.

Liste des travaux et estimation :

| | |
|---|---------------------|
| 1) Agrandissement de la cuisine | |
| - Démolition mur extérieur et dalle de béton | 2 500,00 \$ |
| - Excavation et remblai | 2 100,00 \$ |
| - Fondations et dalle de béton | 6 900,00 \$ |
| - Mur extérieur, isolation, parement extérieur | 8 500,00 \$ |
| - Isolation et pare-vapeur sous dalle | 500,00 \$ |
| - Nouvelles fenêtres | 2 000,00 \$ |
| - Nouvelle porte extérieure | 2 500,00 \$ |
| - Nouvelle porte intérieure | 2 800,00 \$ |
| - Revêtement de plancher de la cuisine | 1 500,00 \$ |
| - Nouveau plafond | 1 800,00 \$ |
| - Nouveau comptoir de cuisine | 1 200,00 \$ |
| - Peinture des murs, cadres et portes | 1 200,00 \$ |
| - Mécanique : Démolition ventilation existante. Nouvelle hotte de cuisine et nouvel évier. Ventilation voir mise aux normes du système de ventilation | 3 000,00 \$ |
| - Électricité : nouvel éclairage, prises et interrupteurs, raccord mécanique (ajustement, peinture et démo élec). | 7 500,00 \$ |
| Total | 44 000,00 \$ |
| 2) Rénovation du bureau du contremaître | |
| - Peinture des murs, cadres et portes | 1 200,00 \$ |
| - Nouveau fini de plancher | 1 500,00 \$ |
| - Nouveau plafond | 1 200,00 \$ |
| - Mécanique : Voir mise aux normes du système de ventilation | 500,00 \$ |
| - Électricité : nouvel éclairage, prises et interrupteurs (ajustement peinture et démo électricité). | 3 000,00 \$ |
| Total | 7 400,00 \$ |

1 de 3

| | |
|---|---------------------|
| 3) Rénovation des salles de toilettes et douches | |
| - Nouvelles cloisons de toilette | 2 000,00 \$ |
| - Peinture des murs, cadres et portes | 1 200,00 \$ |
| - Nouveau plafond | 1 200,00 \$ |
| - Mécanique : Nouveaux appareils de plomberie incluant douches préfabriquées. | |
| Ventilation : voir mise aux normes du système de ventilation. | 13 550,00 \$ |
| - Électricité : nouvel éclairage, prises et interrupteurs (ajustement, peinture et démo électricité). | <u>5 350,00 \$</u> |
| Total | 23 300,00 \$ |
| 4) Ouverture et nouvelle porte entre le local rangement des outils et le garage de droite | 3 500,00 \$ |
| 5) Remplacement des huit grandes portes du garage par des nouvelles portes électriques | |
| - Démolition des 8 portes et rails | 4 000,00 \$ |
| - Nouvelles portes, rails et moteurs | 68 000,00 \$ |
| - Modifications en structure pour fixation des moteurs et rails | 2 000,00 \$ |
| - Alimentation électrique | <u>8 000,00 \$</u> |
| Total | 82 000,00 \$ |
| 6) Nettoyage complet des garages et peinture des surfaces intérieures | 10 000,00 \$ |
| Retirer et remplacer les plaques des dispositifs électriques | <u>1 500,00 \$</u> |
| Total | 11 500,00 \$ |
| 7) Réparation du parement extérieur là ou requis | 12 000,00 \$ |
| 8) Ventilation du garage de la voirie est aux normes. Ajout de sondes de CO et NO ₂ | 5 000,00 \$ |
| - Nouveau récupérateur de chaleur avec serpentins électrique pour le secteur de l'administration, incluant installation, distribution et contrôles. | 9 800,00 \$ |
| - Nouveau récupérateur de chaleur avec serpentins électrique pour le garage coté incendie, incluant installation, distribution et contrôles. | 23 000,00 \$ |
| - Travaux de structure | 2 000,00 \$ |
| - Alimentation électrique | <u>5 000,00 \$</u> |
| Total | 44 800,00 \$ |
| 9) Nouvelles prises électriques de 20 ampères dédiées à l'intérieur du garage et à l'extérieur | 5 000,00 \$ |
| 10) Mise aux normes de tout le système de tuyauterie pour distribuer l'air lors de travail avec les outils à air. Rendre le système plus fonctionnel (exemple installation de dévidoir à air à partir du plafond du garage donc plus de tuyaux qui traînent sur le plancher). | |
| - Nouveau compresseur | 10 000,00 \$ |
| - Nouvelle distribution d'air comprimé | 15 000,00 \$ |
| - Alimentation électrique | <u>5 000,00 \$</u> |
| Total | 30 000,00 \$ |
| 11) Installation de plus ou moins 8 baladeuses avec dévidoirs à partir du plafond. | 16 000,00 \$ |
| 12) Réfection du drain de plancher du garage intérieur (caniveau du plancher) | |
| - Nouveau drain de plancher et réfection de la dalle | 15 500,00 \$ |

- | | |
|--|---------------------|
| 13) Ajout d'une vraie installation pour l'entreposage des huiles usées lors des vidange d'huiles des équipements (ex. un bon système de pompage et un abri pour le réservoir d'huiles usées) | |
| - Nouveau système d'entreposage des huiles usées | 20 000,00 \$ |
| - Alimentation électrique | 1 250,00 \$ |
| Total | 21 250,00 \$ |
| 14) Isolation des marquises aux entrées pour éviter la condensation. | |
| | 12 000,00 \$ |
| 15) Ajustement à la distribution électrique pour accommoder les nouveaux besoins. | |
| | 3 500,00 \$ |

| | |
|---|----------------------|
| Sous total | 331 750,00 \$ |
| Contingences 20% | |
| Administration et profits 15% | 66 350,00 \$ |
| Sous total avant taxes | 59 715,00 \$ |
| | 457 815,00 \$ |
| Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) 5% | |
| Taxe de vente du Québec (TVQ) 9.975% | 22 891,00 \$ |
| Total | 45 667,00 \$ |
| | 526 373,00 \$ |

Notez que l'administration, le profit de l'entrepreneur et taxes sont incluses, mais que les honoraires professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux ne sont pas inclus. Notez que ceci n'est qu'une estimation budgétaire. Elle représente seulement une opinion du coût des travaux et plusieurs facteurs hors de notre contrôle peuvent affecter celle-ci.

À ce montant il faut aussi ajouter les honoraires professionnels pour les relevés importants, la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux :

- Honoraires déjà convenus pour plans, devis et surveillance des travaux : 60 119,00 \$ plus taxes.
- Honoraires supplémentaires : 45 800,00 \$ plus taxes
- **Total honoraires: 105 919,00 \$ plus taxes**

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter les soussignés.

Bien à vous.

LRAA+ACSL

Préparé par : Jacques Savard, architecte senior

ANNEXE « D »

Gatineau, le 9 mai 2019

M. Farid Lakaf

Directeur du service des Travaux publics
Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Projet : Rénovation du garage des infrastructures - Estimation budgétaire

No/dossier : 1501-084 E

M. Lakaf

À votre demande et suivant notre rencontre sur place avec Gilles Côté de WSP le 6 mai dernier en après-midi, nous avons procédé à une estimation budgétaire pour la rénovation du garage des infrastructures conformément à nos discussions sur place. Cette estimation est prévue pour des travaux devant être effectués en 2019.

Les estimations en mécanique, électricité ont été préparées par la firme WSP qui est en charge de ces disciplines.

Liste des travaux et estimation :

| | |
|---|---------------------|
| 1) Garage | |
| - Nouvelle porte d'issue extérieure, cadre et quincaillerie | 4 500,00 \$ |
| - Nouvelle porte intérieure vers bureaux, cadre et quincaillerie | 3 500,00 \$ |
| - Remise en état de la dalle plancher | 25 000,00 \$ |
| - Peinture des murs, cadres et portes | 4 000,00 \$ |
| - Comptoir d'atelier en acier fort | 8 000,00 \$ |
| Total | 45 000,00 \$ |
| 2) Remplacement des trois grandes portes du garage par des nouvelles portes électriques | |
| - Démolition des 3 portes et rails | 1 000,00 \$ |
| - Nouvelles portes, rails et moteurs | 25 500,00 \$ |
| - Modifications en structure pour fixation des moteurs et rails | 1 000,00 \$ |
| Total | 27 500,00 \$ |
| 3) Rénovation du secteur des bureaux | |
| - Peinture de certains murs, des cadres et portes | 2 500,00 \$ |
| - Nouveau fini de plancher et plinthe | 5 500,00 \$ |
| - Nouveaux comptoir vanité et comptoir de cuisine | 2 200,00 \$ |
| - Ragréages divers (local buanderie et WC) | 4 000,00 \$ |
| - Quincaillerie diverse | 2 400,00 \$ |
| Total | 16 600,00 \$ |
| 4) Réparation du parement extérieur là ou requis et peinture | 6 000,00 \$ |
| 5) Remplacement de la tôle sur la toiture basse | 15 000,00 \$ |



53, boul. St-Raymond, 200-A
Gatineau Qc J8Y 1R8
Tél. : 819.595.3626

| | |
|---|---------------------|
| 6) Mécanique et électricité | 58 900,00 \$ |
| - Éclairage DEL | |
| - Éviers et toilettes | |
| - Réservoir eau-chaude 40 gal. | |
| - Plinthes de chauffage | |
| - Prise électriques 15/20 pour établi | |
| - Raccordement des équipements de menuiserie | |
| - Compresseur 8HP | |
| - Raccordements portes garage | |
| - Remplacement de la distribution électrique primaire | |

| | |
|---|----------------------|
| Sous total | 169 000,00 \$ |
| Contingences de conception 15% | 25 350,00 \$ |
| Administration et profits 15% | 29 155,00 \$ |
| Sous total avant taxes | 223 505,00 \$ |
| Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) 5% | 11 175,25 \$ |
| Taxe de vente du Québec (TVQ) 9.975% | 22 294,62 \$ |
| Total | 256 974,87 \$ |

Notez que l'administration, le profit de l'entrepreneur et taxes sont incluses, mais que les honoraires professionnels pour les relevés, la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux ne sont pas inclus. Notez que ceci n'est qu'une estimation budgétaire. Elle représente seulement une opinion du coût des travaux et plusieurs facteurs hors de notre contrôle peuvent affecter celle-ci.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter les soussignés.

Bien à vous.

LRAA+ACSL

Préparé par : Jacques Savard, architecte senior